

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DEP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DEP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS — D.	6h 25	12h 50	6h 15	PARIS — D.	2h 20	8h 50	7h 45	CAHORS — D.	4h 41	10h 22	5h 25	TOULOUSE — D.	5h 40	11h 16	2h 30	CAHORS — D.	7h 40	11h 16	5h 16	PARIS — D.	7h 45	11h 20	5h 10
Mercurès	6 40	1 4	6 15	— Express.	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	10 33	5 25	BORDEAUX	7 40	10 40	9 30	Arcaubal	7 40	11 35	5 30	CAPDENAC — D.	7 45	11 30	5 10
Parnac	6 53	1 16	6 27	BORDEAUX	8 42	3 18	9 7	Cieurac	5 11	10 46	5 58	MONTAUBAN — D.	7 25	10 40	4 40	Vers	8 12	11 21	5 36	Lamadelle	7 58	11 54	5 25
Luzsch	7 1	1 37	6 50	M-Libos — D.	8 55	3 30	9 19	Lalbenque	5 20	10 53	6 11	Montauban D	7 40	10 54	4 54	Saint-Géry	8 21	12 35	5 33	Toulrac	8 11	12 18	5 35
Castelfranc	7 18	1 37	6 50	Fumel	9 3	3 39	9 28	Borredon	5 31	11 5	6 25	Albiac	7 55	11 3	5 3	Conduché	8 35	1 5	6 6	Cajarc	8 31	12 30	5 44
Puy-l'Évêque	7 30	1 48	7 3	Soturac-Touzac	9 3	3 48	9 37	Montpezat	5 45	11 16	6 42	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	Calvignac, hal.	8 46	1 6	6 10
Duravel	7 40	1 57	7 12	Gastelfranc	9 26	4 3	9 52	Reville	5 55	11 27	6 56	Cieurac, hal.	9 5	1 44	6 55	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 32	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 32
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Luzsch	9 38	4 16	10 5	Causade	6 5	14 30	7 8	Montbrun, hal.	9 21	2 10	6 7	Conduché	9 12	1 55	6 39	Conduché	9 12	1 55	6 39
Fumel	8 1	2 17	7 33	Parnac	9 47	4 26	10 15	Albiac	6 13	14 44	7 18	Cieurac	9 21	2 24	6 58	Saint-Géry	9 28	2 22	6 55	Saint-Géry	9 28	2 22	6 55
M-Libos — A.	8 8	2 3	7 40	Mercuès	9 58	4 38	10 25	Founeuve	6 22	11 52	7 28	Toulrac	9 44	2 45	7 8	Vers	9 35	2 35	7 1	Vers	9 35	2 35	7 1
BORDEAUX	3 51	8 11	4 45	CAHORS	A. 10 10	4 56	10 43	Montauban A.	6 30	12 7	7 45	Capdenac	9 58	3 10	7 21	Arcaubal	9 45	2 56	7 13	Arcaubal	9 57	3 10	7 25
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48					BORDEAUX	10 40	6 05	7 45	CAHORS — A.	10 17	12 42	6 44	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31

LE CHANCELIER ET L'HISTOIRE

Cette fois encore M. de Bismarck a triomphé, et la force a primé le droit. Que s'est-il exactement passé? L'on n'en sait rien encore, mais ce qui est certain c'est que sans vouloir ou pouvoir entrer dans aucune explication, les éditeurs de la *Deutsche Rundschau* (*Revue allemande*) ont fait savoir à la presse que la publication des mémoires de Frédéric III ne sera pas continuée — du moins pour le moment.

Le chancelier, qui ne se dérange pas pour accompagner le jeune empereur dans la série de voyages qu'il vient d'entreprendre, avait quitté Friedrichruhe et était venu tout exprès à Berlin pour régler cette affaire. Ceux qui l'ont vu disent qu'à son arrivée dans la capitale il paraissait particulièrement soucieux, mais que, lors de son départ il était redevenu très dispos. La vérité, c'est que, d'une manière ou de l'autre, M. de Bismarck était arrivé à ses fins et avait arrêté la malencontreuse publication qui, depuis huit jours, met aux champs, en Allemagne, tout le monde officiel. Bien plus, le chancelier aurait obtenu de l'impératrice Victoria une lettre dans laquelle la veuve de Frédéric III blâmerait vivement la publication des notes qui auraient été faites sans son autorisation. Sous le coup de quelles menaces a été obtenue cette déclaration, qui d'ailleurs, cela saute aux yeux, ne fait que confirmer l'authenticité des fameux Mémoires.

Quoi qu'il en soit, il y aura eu là un chapitre nouveau de la lutte sourde et, en quelque sorte, dramatique qui depuis plus d'un an s'est poursuivie au sein de la famille des

Hohenzollern et qui certes n'aura pas contribué à accroître son prestige.

Qui ne se souvient des incidents de San Rémò où le prince Guillaume, appuyé par le chancelier, s'efforça d'arracher à sa mère l'abdication de son père mourant? On se rappelle aussi l'énergie déployée dans cette circonstance par le Kronprinz qui déclara qu'on ne lui ôterait la couronne qu'avec la vie. Il fallut céder et M. de Bismarck dut revêtir son uniforme pour aller jusqu'à Francfort au devant du nouvel empereur. Qui peut dire ce qu'il lui en coûta de s'incliner en apparence devant ce prince qu'il poursuivait de son animosité.

Depuis vingt-trois ans, en effet, le Kronprinz et M. de Bismarck étaient brouillés. Frédéric n'avait jamais oublié l'humiliation que le premier ministre lui avait fait infliger par son père. C'était quelque temps avant Sadowa, alors que le parlement prussien se trouvait en lutte ouverte avec le comte de Bismarck qui, pour briser sa résistance, avait recours aux procédés les moins constitutionnels et les plus violents. Le Kronprinz avait été chargé de présider à l'inauguration d'un monument public. Il fit une discrète allusion aux luttes parlementaires d'alors et, en appelant l'apaisement des esprits, exprima l'espoir que les vœux de la nation seraient respectés. M. de Bismarck, à la lecture de ce discours, entra dans une véritable fureur. Il demanda au roi, qui y consentit, d'interdire désormais au prince royal de prendre la parole sur quelque question que ce fût touchant de près ou de loin à la politique.

Depuis lors, malgré les guerres d'Autriche et de France dans lesquelles Frédéric exerça d'importants commandements, cette défense ne fut jamais levée.

Or, pour comprendre jusqu'à quel point elle pesait au prince, il faut savoir qu'il professait pour les questions politiques et sociales un goût particulier; dans la retraite il avait mûri tout un plan de réformes qu'il rêvait d'appliquer. En réalité, plus allemand que prussien, comme le montrent ses mémoires, il croyait possible de donner à l'empire allemand une autre base que le capitalisme dont la tradition prévaut à Postdam. La petite cour de Frédéric était donc devenue un centre d'opposition, discret mais très actif, à la politique d'autoritarisme et de compression pratiquée par l'empereur Guillaume I et M. de Bismarck.

A la différence des temps près, le rôle joué par Frédéric rappelait assez celui du duc de Bourgogne à la cour de Louis XIV. On préparait, sous les auspices du prince héritier, le gouvernement du lendemain. Mais ici comme là, on avait compté sans la mort. En vain, Frédéric lui disputa-t-il sa couronne et jusqu'au dernier moment, voulut-il user des prérogatives de ce pouvoir, qu'il avait si longtemps désiré et qui lui échappait dans le temps même où il venait de le saisir. L'heure est à l'empereur, mais le lendemain est à nous, avait dit cruellement M. de Bismarck. Il avait tout prévu, sauf la prévoyance de Frédéric III. La rancune est parfois plus forte que la mort. La cour de Guillaume I aurait-elle trouvé son Saint Simon dans le Kronprinz lui-même. Ce que nous en connaissons dès à présent suffirait à nous le faire penser. On a pu ajourner leur publication. L'on n'a pu déchirer le manuscrit. Il est en lieu sûr. Les mains auxquelles il est désormais confié sont celles de l'histoire; elle le tient; on ne le lui soustraira plus.

INFORMATIONS

Les journaux officiels allemands recommencent leurs attaques contre la France et la violente campagne qu'ils avaient menée, il y a environ un mois, à l'occasion de la tentative d'assassinat commise par le fou Gasnier sur un employé français de l'ambassade d'Allemagne à Paris, et qui s'était un peu apaisée, va vraisemblablement reprendre. En effet, la *Gazette de Cologne* publie à ce sujet une correspondance de Berlin des plus acerbes. Suivant le journal allemand, le silence qui s'est fait en France autour de cette tentative est évidemment prémédité par le gouvernement qui, sans prétexte de faire examiner l'état mental du coupable, a cherché à étouffer l'affaire. Il n'y a là, conclut la *Gazette*, qu'une suite de mauvais procédés de M. Goblet dont la conduite a été peu correcte jusqu'ici.

Les allégations de la *Gazette de Cologne*, un des reptiles les plus venimeux de M. de Bismarck, sont démenties par les faits et prouvent sa mauvaise foi. Le gouvernement français n'a nullement voulu étouffer l'affaire et si le silence s'est fait autour de Gasnier c'est que la presse n'a pas voulu influencer en quoi que ce fut, la décision des médecins aliénistes, MM. Brouardel, Mosset et Blanche qui surveillent ce malheureux d'une façon particulière. D'ailleurs l'instruction ouverte contre lui va être terminée, et le garde des sceaux a déjà reçu communication du rapport médical.

L'on recherche toujours à Berlin l'auteur de la divulgation des Mémoires de Frédéric III. L'impératrice Victoria, qui était considérée comme ayant autorisé cette divulgation, vient d'écrire à l'Empereur Guillaume II une lettre dans laquelle elle blâme vivement la publication de ces documents qui a été faite sans son autorisation. — Cette lettre est très vivement commentée et l'on fait remarquer qu'elle donne un caractère d'authenticité à ces documents. En attendant, on assure qu'une enquête judiciaire a été ordonnée par l'empereur relativement à cette publication qui, suivant certaines dépêches de Berlin, vient d'être suspendue.

A Vienne l'émotion provoquée par cette publication n'est pas moindre qu'à Berlin. Tous les journaux commentent les extraits déjà publiés des

105 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XIII

COMMENT APRÈS AVOIR ÉTÉ TRÈS DÉSAGRÉABLEMENT SURPRIS APRÈS SON DINER, BERNARD APPRIT UNE DOULOUREUSE NOUVELLE AU DESERT.

Abandonnant aussitôt son manteau, Bernard fit un bond de tigre; et avant que l'assassin eût eu le temps de se mettre en défense, il le saisit rudement à la gorge.

Les deux hommes roulèrent sur le sol. Alors une lutte acharnée s'engagea entre eux. Ils se débattaient dans les ténèbres comme deux fauves à la curée.

On entendait le sifflement de leur respiration haletante, à cause des efforts prodigieux qu'ils faisaient pour se réduire l'un et l'autre à l'impuissance. Ils ne jetaient pas un cri, ne prononçaient pas un mot; parfois une plainte sourde s'échappait entre leurs dents serrées par la rage.

Mais c'était tout.

Après deux ou trois minutes d'efforts gigantesques, cette lutte furieuse cessa subitement.

Bernard se leva en rajustant ses vêtements, laissant son adversaire étendu immobile sur le sol.

— Est-il mort, ou n'est-il qu'évanoui? murmura-t-il. Voyons toujours quel est cet ennemi si acharné qui a tiré sur moi, comme à la cible.

Tout en parlant ainsi, il fouillait dans sa poche, dont il tira une boîte d'allumettes-bougies, et il se préparait à en frotter une sur le couvercle de la boîte...

Mais, soudain, le prétendu cadavre sauta lestement sur ses pieds, s'élança en courant, tourna le coin de la rue, et s'éloigna avec une rapidité telle, que Bernard, complètement abasourdi par cette fuite imprévue, demeura, l'allumette à la main, sans même essayer une poursuite dont, au reste, il reconnut presque aussitôt l'inutilité.

— Allons! c'est bien joué, dit-il; quel gaillard, comme il déballe! Bah! je le retrouverai, ce n'est que partie remise: il vaudra avoir sa revanche!

Il fit un mouvement, comme pour traverser la rue.

Mais, se ravisant aussitôt, il frotta l'allumette qu'il n'avait pas jetée, et lorsqu'elle fut enflammée, il se pencha vers le sol et examina avec soin le champ de bataille, si lestement déserté par son ennemi.

Ses recherches obtinrent un certain succès. Il ramassa d'abord un fort beau revolver à six coups, celui dont probablement son agresseur s'était servi, et, qu'en fuyant, il avait laissé tomber. Puis, un instant après, il trouva un mignon carnet en cuir de Russie et à coins d'argent.

Après s'être bien assuré que c'était tout, Bernard mit ces dépoüilles opimes dans sa poche et se décida à traverser la rue.

Il reprit son manteau, ouvrit la porte, entra, la referma derrière lui et l'assura avec un verrou de sûreté.

Il se trouva alors dans une longue ruelle, abouissant par une pente douce à un vaste jardin, fort bien entretenu et très ombragé, à l'extrémité duquel on apercevait les fenêtres éclairées d'une grande et belle maison, bâtie entre cour et jardin, et presque enfouie dans des flots de verdure.

Bernard ouvrit une porte vitrée, traversa un large corridor, monta quatorze marches, franchit une antichambre, une salle à manger, et pénétra dans un cabinet de dimensions assez vastes, garni de bibliothèques cachant complètement les murailles, et dont une table assez grande, chargée de papiers de toutes sortes, occupait le centre.

Monsieur est en retard ce soir, dit une gentille servante, qui, en entendant son maître monter l'escalier, s'était hâtée d'accourir au-devant de lui, une lampe allumée à la main.

— Oui, répondit Bernard en souriant; j'ai été retenu plus longtemps que je ne l'avais supposé; madame est-elle rentrée?

— Oh! oui, déjà depuis plus d'une heure.

— Alors vous servirez quand vous voudrez, répondit Bernard en prenant la lampe des mains de la servante.

Il entra dans le cabinet et renferma la porte derrière lui; et traversant la pièce sans s'y arrêter, il ouvrit une seconde porte, et se trouva dans sa chambre à coucher.

Après avoir posé la lampe sur la cheminée, il

enferma soigneusement le revolver et le carnet perdus par l'auteur du guet-apens, dont il avait failli être victime, dans le tiroir secret d'une armoire creusée dans la muraille et si bien dissimulée que, à moins d'être certain de son existence, il était absolument impossible de la découvrir.

Cela fait, Bernard se frotta les mains, en souriant avec une expression singulière.

Puis il jeta son manteau sur le dossier d'une chaise, ôta sa redingote et la remplaça par une robe de chambre en cachemire.

En ce moment, un coup léger fut frappé contre la porte, et la voix mutine de la servante annonça que le portage était servi.

— Me voici, répondit Bernard en ouvrant la porte.

Il passa aussitôt dans la salle à manger, où sa femme, la charmante Mariette, embellie encore par le bonheur, l'attendait le sourire aux lèvres, en compagnie d'un gentil 'gamin' de cinq ans au regard éveillé et à la mine espiègle.

Tahera, assis sur une chaise un peu à l'écart, fixait son ami avec une vive expression de plaisir.

Bernard embrassa sa femme avec effusion, serra en souriant la main de son ami, et enlevant l'enfant dans ses bras:

— Bonsoir, monsieur Julian, lui dit-il gaiement.

— Bonsoir, mon père, répondit l'enfant avec un sérieux imperturbable, et une voix de basse-taille.

Il embrassa son père à deux reprises, et dès que celui-ci l'eût reposé sur le parquet, il alla se cacher dans les bras de sa mère.

Naturellement, Julian d'Herigoyen et Denizà avaient été parrain et marraine du fils de Bernard; de même que Bernard et Mariette avaient été par-

mémoires de Frédéric III, ainsi que les incidents auxquels ils ont donné lieu.

La Presse croit que nul plus que les russes et les français ne saurait éprouver de satisfaction de la vive polémique qui s'est engagée en Allemagne à propos du journal de l'empereur Frédéric III, car cette polémique compromet l'union du peuple allemand, et le chancelier de l'empire semble lui-même menacé d'une sorte d'ostracisme.

Le Wiener Tageblatt croit avoir trouvé l'auteur de la divulgation qui serait la veuve de M. Charles de Normand qui fit de 1882 à 1883 partie du plus intime entourage de l'empereur Frédéric III.

Seuls peut-être en Europe les journaux anglais gardent un prudent silence qui ne laisse pas d'étonner en présence des insultes que les journaux allemands prodiguent à l'impératrice Victoria. Quoiqu'il en soit, l'attitude du peuple allemand et de l'empereur Guillaume II envers l'impératrice Frédéric ne contribuera pas à améliorer les relations de l'Allemagne et de l'Angleterre déjà assez tendues par suite de la rivalité coloniale de ces deux pays sur la côte sud-est de l'Afrique.

M. Gilly. — M. Numa-Gilly, a déclaré au rédacteur du Petit Midi qu'il était maintenant décidé à citer des noms et à préciser des faits.

Le Journal de Frédéric III. — Le Journal des Débats publie la dépêche suivante :

L'édition des mémoires de l'empereur Frédéric III vient d'être arrêtée.

« Nous ne savons, ajoutent les Débats, s'il faut conclure de cette dépêche de notre correspondant que l'édition de la Deutsche Rundschau contenant ce document a été saisie ou si l'administration s'est bornée à en empêcher de nouveaux tirages sous toute autre forme. »

Notre ambassadeur au Quirinal. — Nous avons annoncé, il y a quelques temps, que M. de Mouy ne retournerait pas à Rome ; aujourd'hui, on commence à dire que c'est M. Bourrée, ministre de France à Bruxelles, qui remplacera M. de Mouy comme ambassadeur auprès du Quirinal.

Le Canal de Suez. — Le Times a reçu de Vienne la dépêche suivante :

« On assure que le sultan renonce à faire joindre un protocole à la convention concernant le Canal de Suez et que cette convention sera probablement signée dans quelques jours. »

Le gouvernement du Sénégal. — Un journal du matin annonce que la nomination de M. Maurel, député du Var, au poste important de gouverneur du Sénégal, serait soumise à la signature du sous-secrétaire d'Etat aux Colonies. Cette nouvelle est complètement inexacte.

Promotion de Généraux. — Dès son retour de Bourges, M. de Freycinet s'occupera d'une promotion de généraux qui paraîtra dans les premiers jours d'octobre et comprendra trois divisionnaires et sept brigadiers.

Les télégraphistes

On lit dans le Gaulois :
Ainsi que nous l'avons fait la veille, nous sommes allés assister jeudi, rue de Grenelle, à la sortie des employés du télégraphe, et nous avons interrogé quelques-uns des plus sérieux.
— A-t-on « mastiqué » de nouveau ? leur avons-nous tout d'abord demandé.
— Oui, et dans les mêmes conditions qu'hier.

rain et marraine du fils de Julian.
On se mit à table.
Bernard avait son fils à droite et son ami à gauche.
Pour un guerrier comanche, Tahera était fort civilisé.
Sauf certaines habitudes invétérées de liberté dont il n'avait pu se défaire, il était, sur ma foi, devenu un véritable gentleman.
Seulement, peut-être n'aurait-il pas fallu trop gratter son épiderme d'homme du monde pour faire repartir l'indien bravo.
Cependant, tel qu'il était, il était certes fort convenable, mais il n'aurait pas fallu l'agacer trop.
— Tu es resté bien tard dehors aujourd'hui, mon ami ? dit doucement Mariette.
— C'est vrai, répondit-il prestement, j'aurais voulu, crois-le bien, chère amie, rentrer plus tôt.
— Oh ! je le sais, reprit-elle vivement avec un charmant sourire ; aussi, cher Bernard, ce n'est pas un reproche que je t'adresse.
— Ce serait le premier, dit-il gaiement.
— Mais quand tu n'es pas là, j'éprouve une inquiétude mortelle ; j'ai toujours peur qu'il ne t'arrive quelque chose. Si tu sortais en voiture encore, ajouta-t-elle avec un soupir étouffé.
— Bah ! je préfère aller à pied ; c'est bien plus intéressant. Et puis, que veux-tu qu'il m'arrive, chère pollronne ?
— Je ne sais pas, mais je te tremble.
— Poltronne, je le répète, dit-il, en l'embrassant.
— Moi aussi, papa ! s'écria le gamin, en avançant sa gentille frimousse, toute barbouillée de sauce.

— Et quels ont été les retards subis ?
— Voici les chiffres que je puis vous citer : Nous avons reçu aujourd'hui les dépêches du Havre avec environ six heures de retard, celles de Nice avec sept heures, celles de Lyon et de Marseille avec trois ou quatre heures.

— Et avez-vous mastiqué également les dépêches que vous-mêmes avez expédiées ?

— Parfaitement, quoique moins qu'hier. Et tenez, je vais vous étonner : Nous nous sommes cependant, en tout et pour tout, conformés à ce qu'on appelle chez nous par abréviation « l'instruction. »

D'après cette instruction, nous devons transmettre un certain nombre de mots par heure. En réalité, pour que le service marche normalement, il faut que nous en transmettions presque le double. En temps ordinaire nous le faisons, mais aujourd'hui nous nous sommes appliqués à ne transmettre que le chiffre réglementaire. Vous comprenez que si nous n'expédions que la moitié du travail, au bout de dix heures nous avons un retard considérable. De cette façon, comme l'a dit fort bien le Gaulois d'hier, nous « embêtons » l'administration qui, en revanche ne peut rien contre nous.

— Et à votre avis, comment tout cela finira-t-il ?
— Ça ne finira pas. Ce mastique que nos chefs ne peuvent empêcher durera éternellement, jusqu'à ce que satisfaction nous soit donnée. A l'heure du « coup de feu », c'est-à-dire à l'heure de la Bourse, le service d'informations continuera à être bouleversé. Jugez quel gâchis à la rentrée des Chambres ! Il faudra bien que l'administration capitule et notez bien ceci : nous ne lui demandons que l'application du règlement.

On lit dans le Journal des Débats :
Un calme relatif règne aujourd'hui au bureau télégraphique de la Bourse. Tous les employés sont à leur poste comme ces jours derniers, mais, d'après ce qui nous revient, ils sont toujours décidés à entraver par leur inertie la transmission rapide des dépêches. Ils se conforment au règlement qui détermine l'envoi ou la réception d'un certain nombre de dépêches et s'en tiennent là. Mais les employés déclarent qu'ils ne capituleront pas, et qu'ils veulent obtenir satisfaction.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Les officiers d'administration de réserve. — Le ministre de la guerre fait savoir qu'un concours sera ouvert, le 1^{er} décembre, dans chaque corps d'armée, pour l'établissement d'une liste de candidatures aux emplois d'officiers d'administration adjoint de deuxième classe de la réserve ou de l'armée territoriale dans le service des subsistances militaires.

Peuvent concourir tous les sous-officiers de la réserve ou de l'armée territoriale, sans distinction d'armes, ainsi que les engagés conditionnels ayant obtenu la note « très-bien » ou « bien » à la fin de leur année de volontariat, à la condition qu'ils exercent dans la vie civile l'emploi de boulanger, boucher, grainetier, épicier ou comptable de commerce, et que, dans ces professions, ils soient chefs de maisons ou bons agents en sous-ordre.

Les demandes doivent être adressées au général commandant la subdivision de la région.

— Eh bien, oui, toi aussi, monsieur Julian, dit-il gaiement en lui donnant un baiser.
— Dans ce quartier si éloigné du centre et si désert, il ne manque pas de mauvais sujets, et tu as tant d'ennemis, mon ami.
— Que veux-tu, chère enfant, ce n'est pas de ma faute ; je n'ai rien fait pour cela, tu le sais.
— Un de ces ennemis peut-embusquer, te tendre un guet-apens ; un crime est si vite commis !
— Sois donc tranquille, ma chérie ; répondit-il en riant, j'ai l'habitude de la Savane ; je ne marche jamais que la barbe sur l'épaule, comme disent les Espagnols.
— Paris n'est pas la Savane, mon ami.
— Tu te trompes, chère femme, c'est une savane bien autrement dangereuse que toutes celles d'Amérique ; elle pullule de fauves beaucoup plus cruels ; seulement, au lieu d'avoir quatre pattes, ils ont deux pieds, voilà toute la différence.
— Soit, admettons cette singulière comparaison ; ce serait alors une raison de plus, mon ami, pour redoubler de prudence.
— Chère femme, répondit-il en riant, la meilleure prudence consiste à ne rien craindre et à suivre son chemin tout droit, sans se préoccuper des coquins qui encombreront les trottoirs. Ne sais-tu pas, comme moi, contre quel ennemi nous sommes contraints de lutter ?
— Oui, je le sais, mon ami, et voilà précisément la raison qui me fait trembler chaque fois que tu rentres tard, comme tu l'as fait aujourd'hui.
— Bah ! tu es une peureuse.
— Oui, mais si j'ai peur, c'est pour toi, pour toi seul ; hélas ! que deviendrais-je si je te perdais !

La marche militaire — Le ministre de la guerre allemand vient de terminer une étude comparative de la marche dans les différentes armées européennes.

Il résulte de ce travail que la longueur de chaque pas du soldat russe est de 71 centimètres, du soldat allemand de 80 centimètres, des soldats français, autrichien, belge, suisse et suédois, de 75 centimètres.

Le soldat italien fait en une minute 120 pas, le français de 112 à 116, l'allemand 115, l'autrichien 112, et le belge 119.

Un régiment italien parcourt en moyenne, 90 mètres par minute, un régiment allemand 89, un régiment anglais 88, un régiment français 86.

Ces comparaisons ne sont démonstratives que si on y ajoute la durée moyenne de la marche dans les manœuvres des différentes armées et le poids porté par le soldat. L'unité de mesure pour la force de résistance devrait réunir les trois éléments du poids, de la distance et du temps.

Brevet de capacité. — Ont été déclarés admissibles aux examens oraux du brevet de capacité :

MM. Bousquet, Bogés, Laborerie, Siffroy.

Laboratoire municipal. — Notre ville a été dotée tout récemment d'un service d'inspection des viandes de boucherie, grâce auquel il nous est permis d'absorber avec quelque sécurité nos aliments ; il en est malheureusement pas de même des liquides et de vin notamment.

Depuis trop longtemps, nos vignes ne produisent presque plus rien ; beaucoup de nos concitoyens sont obligés de s'adresser à l'étranger pour avoir du vin.

Or, comme des jugements récents de divers tribunaux constatent plusieurs cas d'empoisonnement suivis de mort causés par des vins sophistiqués, nous venons demander à nos édiles s'il ne serait pas possible, pour nous préserver d'un sort aussi peu enviable, d'établir à Cahors, ainsi d'ailleurs que cela s'est déjà fait dans d'autres villes, un laboratoire municipal où serait analysés les échantillons de vins consommés dans la cité.

Au moyen de ce laboratoire, on pourrait s'assurer si, outre les poisons tels que litharge, arsenic, etc., ces vins ne contiendraient pas divers agents tels que plâtres, acide salicylique et autres drogues des plus malsaines.

On pourrait également analyser les bières, les bières étrangères surtout, dont quelques consommateurs se plaignent.

Notre municipalité nous a déjà montré combien elle était animée d'excellentes intentions et combien elle était pleine de sollicitude pour ses administrés ; aussi sommes-nous certains qu'il aura suffi de lui signaler le danger pour qu'elle aise aux moyens de le prévenir et, qu'à cet effet, elle étudiera sérieusement la question.

Nous pensons qu'on trouverait parmi MM. les professeurs de chimie et les membres du conseil d'hygiène, des hommes très compétents et assez dévoués pour procéder à ces analyses.

Il nous paraîtrait juste, au surplus, pour que la ville n'eût pas, ou presque pas de dépenses à faire, d'assujétir à une légère rétribution les propriétaires des échantillons analysés.

— Mariette, que dis-tu donc là, ma chérie ? s'écria-t-il avec émotion.
— La vérité, hélas ! et pourtant je ne me sens pas la force de t'en vouloir ; car il s'agit de nos amis, auxquels nous devons notre bonheur.
— Tu vois bien, tu m'approuves...
— Eh ! puis-je faire autrement, à moins d'être ingrate ? Mais j'ai peur ; c'est plus fort que moi ; je ne suis pas une héroïne, je ne suis qu'une femme aimante et dévouée, mais timide et craintive.
— Bon ! ne nous inquiétons pas, mignonne, c'est le plus simple. Dieu nous protégera ; tiens, écoute : don Cristoval se propose d'aller passer quelque temps, un mois ou deux, je crois, dans notre belle propriété de Touraine que tu aimes tant, et qui nous rappelle tant de souvenirs de bonheur, je lui ai promis que tu lui en ferais les honneurs.
— Tu veux que je m'éloigne de toi ? demanda-t-elle avec tristesse.
— Je n'ai jamais en une telle pensée, chère femme ; c'est qu'avant quinze jours tu nous verras, Julian, Tahera et moi, arriver là-bas. C'est une surprise que nous te ménageons ; seulement, n'en dis rien, j'ai promis le secret à mes amis.
— Dois-je donc partir tout de suite ?
— Tout de suite, non, mais dans deux jours, si cela ne te contrarie pas trop. Don Cristoval ne compte pas quitter Paris avant quatre jours ; il serait, je crois, convenable, qu'il te trouvât là-bas pour le recevoir à son arrivée ; du reste, tu agiras comme tu le jugeras à propos.
— Je t'obéirai, mon ami. Dans deux jours, c'est-à-dire après-demain soir, je quitterai Paris par le train express de onze heures dix minutes.

SANATORIUM D'ARCACHON
COMPTE RENDU MÉDICAL. — RÉSULTATS OBTENUS PENDANT L'ANNÉE 1887.

Vingt garçons de sept à douze ans. Durée du séjour : trois mois, du 1^{er} août au 31 octobre.

Ces vingt enfants appartenant aux sociétés de secours mutuels et Syndicats professionnels de Bordeaux, étaient âgés de sept à douze ans.

Tous étaient atteints d'anémie et de lymphatisme très prononcé ; 17 d'entr'eux étaient des strumeux au premier ou au deuxième degré et présentaient des engorgements ganglionnaires ; 3 d'entre eux étaient en outre affectés de maladies très graves des yeux causées par la scrofule ; un autre atteint du carreau dans sa première enfance, présentait encore des reliquats de cette maladie ; sa débilité était extrême.

Tous ces enfants étaient complètement rétablis au moment de leur sortie de l'établissement ; ils ont tous été visités trois mois après leur sortie et revus ils y a quelques jours, c'est-à-dire après sept mois écoulés. La santé de dix-sept d'entre eux continue à être parfaite et la guérison est confirmée ; chez les trois autres, bien que l'état général soit encore bon, il y a retour et persistance d'un certain degré d'anémie et de lymphatisme, et un nouveau séjour de trois mois amènerait certainement une guérison définitive.

Quant aux enfants qui, en outre de leur maladie générale, étaient atteints de maladies graves de la vue et qui m'avaient été adressés par mes confrères, les docteurs Sous et Badal, médecins-oculistes, les deux premiers ont été et restent entièrement guéris, et le troisième, qui était presque absolument aveugle à son arrivée au Sanatorium, et pour lequel la médecine opératoire avait dit son dernier mot, y voit assez aujourd'hui pour se conduire seul et avec sécurité dans les rues de Bordeaux.

Enfin les chiffres suivants donneront une idée précise de l'action reconstituante de l'atmosphère maritime chez ces vingt enfants. Ils ont tous été pesés à leur arrivée et à leur sortie de l'établissement. L'aîné avait douze ans et demi, le plus jeune sept ans. A cet âge, un enfant bien portant s'accroît, en moyenne de 150 grammes par mois, soit moins de 500 grammes en trois mois. Or, l'accroissement moyen de ces 20 enfants en 3 mois, a été de 2 kilogrammes 817 grammes, soit 6 fois l'accroissement ordinaire ; les deux plus favorisés ont gagné 3,900 grammes ; le moins favorisé a gagné 1,700 grammes, soit 4 fois l'accroissement ordinaire.

En résumé, l'état général de tous ces enfants, sans exception, a été reconstitué, et les guérisons proprement dites ont été obtenues dans la proportion de 85 0/0, ce qui ne saurait étonner, quand on sait que dans les hôpitaux maritimes de Beck-sur-Mer, d'Italie et d'Angleterre, la proportion des guérisons est de 75 à 81 0/0. Ces beaux résultats sont dus à la fois à l'air de la mer et de la forêt, et aux bains de mer ; mais la part d'influence de l'air marin et forestier est de beaucoup la plus importante, car elle agit d'une manière continue et permanente, tandis que le bain de mer qui, d'ailleurs, ne convient qu'à une partie des enfants, a une action beaucoup plus passagère.

— Tu es charmante comme toujours, ma chère Mariette !
— Oui, parce que comme toujours je fais ce que vous désirez, monsieur, répondit-elle en souriant. Comptes-tu sortir encore ce soir ?
— Ma foi, non, je me sens fatigué, je l'avoue, d'avoir tant marché pendant toute la journée. Si cela ne te déplaît pas trop, je resterai près de toi.
— Alors, je vais coucher Julian, qui dort le nez dans son assiette, et je reviendrai tout de suite te tenir compagnie.
— Va, chère femme, je t'attendrai ici en compagnie de Tahera et en fumant une cigarette.
— Dans quelques minutes, je reviendrai.
Elle se leva, prit dans ses bras l'enfant endormi qu'elle présentait au baiser paternel de chaque soir, et elle quitta la salle à manger.
Tahera, de même que tous les Indiens, peaux-rouges, était peu causeur.
Bien qu'il comprit et parlât assez convenablement le français, ils ne se mêlaient jamais à la conversation, et se contentaient de répondre par une phrase brève aux questions qu'on lui adressait.
Julian et Bernard ne causaient jamais avec lui qu'en langue comanche, ce qui faisait un véritable plaisir à Tahera.
Bernard alluma une cigarette et acheva de boire son café à petits coups, tout en réfléchissant à part soi au guet-apens dont il avait failli être victime deux heures auparavant.
Tout à coup, la sonnette de la rue, violemment agitée, fit entendre son carillon.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES CIRCULAIRES

Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire. — Durée : 30 jours. — Prix des billets : 1^{re} classe, 95 fr. ; 2^e classe, 70 fr. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chevretonneaux et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

2^e Itinéraire. — Durée : 15 jours. — Prix des billets : 1^{re} classe, 60 fr. ; 2^e classe, 45 fr. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chevretonneaux et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, *via* Blois et Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans et aux bureaux-succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

VITICULTURE

Sucrage des vendanges

En présence de l'état déplorable dans lequel se trouvent en général, cette année, les raisins produits par les vignes mal défendues contre le mildiou, on doit naturellement se préoccuper de la manière dont il faudra traiter ces raisins pour en tirer le meilleur parti possible.

Sans entrer dans les nombreux détails que comporterait cette question très complexe, voici quelques simples indications dont les propriétaires des vignes, qui ne reculeront pas devant une petite dépense préalable, pourront faire profit.

Dans les conditions où il s'est trouvé placé, le raisin n'a pu se développer d'une manière normale. Sa maturité sera incomplète ; la proportion d'eau qu'il doit contenir sera insuffisante ; celle du sucre le sera encore plus ; — en outre, il y aura en lui excès d'acides et manque de matière colorante.

Par suite, il fournira peu de moût — et ce moût, acide et astringent, sera dépourvu des principes sucrés nécessaires pour la confection d'un vin potable, hygiénique et de conserve.

D'après des constatations gleucométriques qu'il nous a été, en effet, possible de faire récemment, c'est à peine si, dans les vignes mildiouées, et malgré la haute température du moment, les vins produits par les raisins les moins défectueux pourront atteindre 6 à 7 degrés ; ce qui est suffisant. Or, la plus grande quantité ne dépassera pas 5 degrés.

Même dans les vignes défendues avec succès contre le mildiou, la maturité du raisin laisse encore beaucoup à désirer.

Il importe donc pour les vigneronniers d'agir de manière à ne pas perdre tout à fait les bénéfices d'une récolte qui s'était montrée, en apparence, si belle au début ; et à préparer, sinon pour la vente, du moins pour leur usage, une boisson agréable et saine.

Que faudra-t-il pour cela ? Tout simplement rendre autant que possible au raisin les deux éléments principaux dont il restera malheureusement privé : le sucre et l'eau.

D'abord, comme premier soin, les propriétaires pouvant procéder sur une quantité assez considérable de vendange, devront en faire deux parts.

Les raisins les plus mûrs, les moins altérés, formeront une première cuvée ; les autres, de qualité inférieure, débarrassés des grains desséchés, feront un second vin. Pour de petites quantités, on pourra se dispenser de faire ce triage.

Cela posé, il s'agira de donner aux uns et aux autres les éléments qui leur font défaut.

Par le sucrage, le degré alcoolique sera relevé ; par l'eau, l'astringence et l'acidité se trouveront diminuées.

Pour ceux de premier choix, le sucre, fondu dans une petite quantité d'eau, suffira probablement ; pour ceux de qualité inférieure, l'adjonction d'une plus grande quantité d'eau sucrée sera indispensable.

Il est établi dans la pratique du sucrage des vendanges, opération qui remonte, dans certains vignobles, à plus d'un siècle, que pour former un degré d'alcool, il faut 18 grammes de sucre par litre de liquide — ou 1 k. 800 par hectolitre — ou environ 4 kilos par barriques de 225 litres.

D'autre part, il est facile de se rendre compte soit au moyen du gleucomètre, soit en le dégustant, de la richesse en sucre d'un moût quelconque de raisin.

Au degré de sucre indiqué par le gleucomètre, ou approximativement par la dégustation, correspond le degré alcoolique obtenu après la fermentation.

Dans un vin bien constitué, ce degré est ordinairement de 9 à 10.

Si donc un moût ne dose que 5 ou 6 degrés de sucre, le vin n'aura que 6 ou 7 degrés d'alcool ; et pour élever à 10 degrés il faudra ajouter au moût quatre ou cinq fois 1 k. 800 de sucre.

On devra employer du sucre cristallisé de canne ou de betterave.

Ce sucre sera fondu dans l'eau chaude, à la proportion de 3 à 4 litres par kilo de sucre.

Une telle quantité d'eau contribuera à diminuer, dans de certaines limites, le degré d'acidité du vin.

Au moment de la mise en cuve, la température de l'eau, ainsi sucrée, ne devra pas dépasser 35 degrés centigrades.

On la jettera sur la vendange successivement, par petites portions, en même temps que celle-ci sera introduite dans la cuve, ou en une seule fois.

Dans ce dernier cas, il faudra agiter énergiquement le contenu de la cuve pour bien en opérer le mélange.

La fermentation s'accomplira comme à l'ordinaire.

On découvrira dès qu'elle aura cessé, c'est-à-dire dès qu'une bougie, présentée au-dessus du chapeau, ne s'éteindra pas.

Il y aurait avantage à faire cette opération dans des foudres ou dans des cuves fermées ou cloisonnées.

En ce qui concerne les raisins de deuxième choix, on procédera de la même manière, mais en employant plus d'eau et plus de sucre.

Soit un hectolitre de moût pauvre en sucre, 4 degrés gleucométriques, par exemple ; pour obtenir du vin à 10 degrés, il faudra d'abord y ajouter six fois 1 k. 800 de sucre, ou 10 k. 800 ; puis, pour diminuer la quantité des matières acides, en les dédoublant, 1 hectolitre d'eau avec 18 kilos de sucre en plus, en tout 28 k. 800.

On obtiendra ainsi 2 hectolitres de vin pesant de 5 à 10 degrés, très bien constitué, et susceptible d'une bonne conservation et d'un bon usage.

Les mêmes proportions seront suivies pour des quantités plus considérables ; d'ailleurs, la dose d'eau ajoutée pourra être modifiée à volonté, mais en gardant toujours la même proportion pour le sucre, c'est-à-dire 18 kilos pour 100 litres d'eau.

Après ces opérations, ayant simplement pour but de ramener la vendange à des conditions normales, en vue de l'amélioration du vin, on pourra encore faire des vins dits de deuxième et de troisième cuvée, comme on le fait ordinairement.

A cet effet, après avoir découvert le premier vin, et enlevé avec soin la partie du chapeau qui aura pu prendre des principes acides, on mettra dans la cuve, dans la proportion de la moitié environ du premier vin écoulé, de l'eau sucrée à 26 kilos pour 100, et à la température de 20 à 35 degrés.

Une addition de 100 à 200 grammes d'acide tartrique, suivant degré d'acidité de la vendange, sera alors nécessaires.

Au moment du découpage, on pourra mettre aussi, dans chaque barrique, 5 à 10 grammes de tannin.

Nous ne pensons pas que, cette année, l'emploi de ces matières soit indispensable ; mais elles ne pourront pas nuire.

Il est bon d'insister sur l'enlèvement de la vendange aigrie, surtout dans les cuves ouvertes. Bien souvent, on obtient des vins de sucre piqués pour avoir négligé de l'opérer d'une manière assez complète. Avec les cuves fermées ou cloisonnées, ou bien mieux encore, avec les foudres, on n'a pas autant à se préoccuper de ce danger.

En procédant comme il vient d'être indiqué, on obtiendra des vins de deuxième et de troisième cuvée qui, sauf la couleur, auront les mêmes qualités que le vin de pur raisin ; et, dans tous les cas, seront moins sujets à se détériorer, parce qu'ils contiendront moins de principes fermentescibles.

Nous désirons que les explications précédentes puissent suffire aux viticulteurs de la contrée et qu'ils sachent en tirer profit.

THÉÂTRE DE CAHORS

Le bruit court en ville que le directeur du Théâtre de Montauban, M. Mariani-Pilo, aurait entamé des pourparlers avec M. le Maire de Cahors, dans le but d'exploiter notre scène, comme d'ailleurs l'année dernière, pendant la saison de 1888-1889.

Nous nous faisons l'écho de ces broits, sans toutefois les garantir, bien qu'ils soient très vraisemblables et que nous désirions très vivement qu'ils soient vrais. — Nous ne sommes pas si gâtés que cela par les amusements.

Il s'agirait, si nos renseignements sont exacts, de jouer ici une féerie à grand spectacle intitulée : *Les Pilules du Diable*, avec le concours des artistes d'un théâtre de Bordeaux — Ce dernier détail est encore vraisemblable, car cette pièce a été jouée jeudi à Montauban, comme pièce de débat.

Espérons que de toutes ces vraisemblances il en sortira une vérité vraie, et que le Maire de Cahors et le Directeur s'entendront, si tant il est vrai qu'il y ait eu des pourparlers engagés.

Variétés

Douces Mœurs

L'auberge Piganiol à Labarre, est comme l'hôtel des Trois-moineaux — que je ne qualifie pas — ou comme une succursale de la Cour des Miracles, de la cité des Cadourques.

Elle a été, dimanche dernier le théâtre d'un drame sanglant. Mais la cause ne figurera pas au nombre des causes célèbres, pas plus que l'endroit où le drame a eu lieu, ne passera au nombre des hôtels recommandés pour les touristes et voyageurs de la haute société.

Tous les journaux, chiches de place, à moins que ce ne soient les rédacteurs qui ont été chiches de prose, n'ont consacré, à cet événement, qui avait pourtant mis en moi la ville entière, dimanche soir, que la place d'un simple fait divers, comme un simple délit de tapage nocturne ou comme qui dirait un air de clarinette joué dans la rue à la sortie d'un bal, musette quelconque, ce qui d'ailleurs ne rend pas le délit plus fort que si la clarinette sortait d'un bal qui ne serait pas musette.

Eh bien, à mon bien humble avis, cette affaire comporte plusieurs enseignements que je vais essayer d'énumérer ; ensuite l'événement prouve que la musique n'adoucit pas les mœurs autant qu'on a bien voulu le dire, autrement les deux combattants de l'auberge Piganiol qui étaient tous les deux musiciens et auxquels la qualité d'ambulants n'auraient rien dû enlever de leur placidité professionnelle, ne se seraient pas tranché mutuellement la gorge, pour trancher une difficulté à propos d'une carte que l'un et l'autre avaient peut-être totalement perdue — Voilà déjà une constatation importante de faite.

La seconde qu'il est très facile de faire et qui sautera aux yeux sinon du plus aveugle, tout au moins de ceux qui sont peu doués sous le rapport de la clairvoyance, est que sous notre beau ciel de France, arc-en-ciel de la liberté, si l'on jouit quelquefois du plaisir ineffable de blaguer sa belle-mère, on n'a pas le droit entre chanteurs ambulants de vider une querelle comme on l'entend, sans être aussitôt appréhendé au corps par cette éternelle empêcheuse de s'assassiner en rond qui s'appelle la police. Est-ce que depuis la Déclaration des droits de l'Homme — non suivie heureusement de celle des Droits de la Femme parcequ'elles en ont bien assez, sans compter ceux qu'elles s'arrogent à volonté, — les citoyens ne devraient-ils pas avoir le droit de vider un verre et une discussion comme ils l'entendent ? Car je me refuse à admettre qu'on a tracassé les clients de chez Piganiol parce qu'ils étaient chanteurs ambulants et qu'on ne leur aurait rien dit s'ils avaient été pris du Conservatoire, au lieu d'être seulement pris de vin !...

Et dire que c'est pour gêner les mouvements du pauvre peuple — ce ne sont peut-être pas les bons — qu'on charge d'impôts si lourds les contribuables français, lesquels sont pressurés comme les raisins dans un pressoir, avec cette différence que s'il n'y a plus de raisin, nous pouvons tous individuellement nous apercevoir qu'il y a des contribuables !

Je reconnais cependant que les procédés employés chez Tortoni-Piganiol, ont quelque chose d'excessif. La discussion a été trop sommaire et l'accord qui aurait dû régner entre ces deux chanteurs, virtuoses de l'harmonie transformés en virtuoses du couteau, a été, avec une rapidité qui déconcerte les conversions rétives, un peu rapidement et tragiquement rompu.

Qu'on vienne dire après cela, que les cœurs sont près de s'entendre quand les voix ont fraternisé.

Si de pareilles mœurs s'acclimataient chez nous, on verrait les amoureux éconduits et qui à l'instar de Calypso ne pourraient se consoler du départ d'Ulysse, ne pourraient se faire à l'idée de vivre sans la personne qu'ils aiment se venger, par la violence, de leur désolant abandon. Pour prouver que l'infidèle est sans cœur, peut-être pousseraient-ils la cruauté jusqu'à le lui arracher.

Je suis trop sensible envers le sexe même perfide pour que ce trait m'arrache aucune espèce d'admiration. Et sans être un ennemi de la vérité, je repousserais comme barbare celui qui voudrait la faire éclater avec des procédés aussi peu en rapport avec la tendresse native, que l'on doit avoir, pour les femmes en général et celle que l'on aime en particulier.

Sous le bénéfice de ces observations, dans l'incident de l'auberge Piganiol, je reconnais que la po-

lice a tout de même bien fait d'emprisonner l'agresseur, histoire de lui apprendre à employer une suite fois dans ses discussions, des arguments moins incisifs et un peu plus persuasifs, la liberté n'ayant pas fait assez de progrès pour que cette façon de trancher les questions soit régulièrement admise.

UN OBSERVATEUR.

BOURSE. — Cours du 28 septembre 1888.

3 0/0.....	83 00
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 40
4 1/2 0/0 1883.....	105 60
Actions Orléans.....	1,348 75
Actions Lyon.....	1,302 50
Action Panama.....	287 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	401 00
Obligations Lombardes.....	300 50
Obligations Saragosse.....	355 25

Sucrage des vendanges

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contributions indirectes nous a donné, comme l'ab dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos magasins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de sucre destiné au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrons avec la réduction des droits, aux propriétaires et vigneronniers qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions Indirectes.

On trouvera aussi dans nos entrepôts, des raisins secs nouveaux de premier choix.

Ainsi que les sucres de maïs, à la marque *Grappe de Raisins*.

J. CANGARDEL et FILS.

Grand entrepôt de Sucres

POUR VENDANGES

La Maison Fournié-Lafage, Boulevard Gambetta n° 46, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, elle pourra livrer des Sucres bruts, cristallisés et raffinés avec la réduction des droits.

Elle, tient en outre en dépôt, les Sucres de Maïs de la Maison Verley, les Raisins secs nouveaux, le tout première qualité et à des prix défiant toute concurrence loyale.

GRANDS ARRIVAGES

De Raisins du Roussillon

M. PLAYOUS, négociant en vins à Cahors, rue de la Chanterrie, ancien Chai de M. Pouget, a l'honneur d'informer tous ceux qui voudront faire leur vin, qu'il va recevoir des raisins extra du Roussillon et des meilleurs côteaux. Chaque acheteur peut déjà se rendre compte de la qualité de ces beaux raisins qui sont exposés chez lui.

Il garantit que le vin fait avec ces raisins extra pèsera 12 degrés, il les vendra trente-cinq francs les cent kilos, il a aussi le beau raisin des plaines de ces mêmes contrées, ce vin pèsera de 9 à 10 degrés et les vendra trente francs les cent kilos, le tout à domicile et au comptant.

On pourra en achetant ces raisins, les plus beaux et les meilleurs de tous nos vignobles français, faire des « demi-vins » et « piquettes » à volonté.

Les commandes sont reçues dès aujourd'hui chez M. Playous.

DENTS ET DENTIERS

Perfectionnés Garanties

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENCIVES

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

AUDOUARD

MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16

à BRIVE

Poudre Dentifrice Alcaline - Elixir Leucodonte

PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS

Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

